

**Atelier d'études PILLOSIO**

134, rue Hoche  
93100 MONTREUIL

**A l'attention de Mr PILLOSIO**

N/Réf.: DRS/DO/DPN/SIT/2003348

Objet : Validation mât d'antenne pendulaire

Paris la Défense, le 21 Novembre 2003

Monsieur,

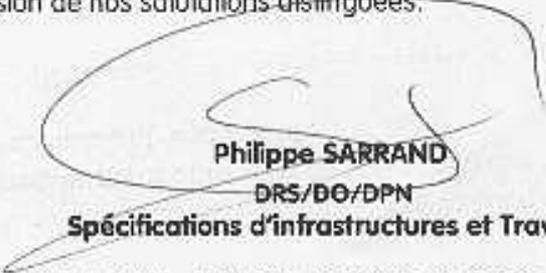
Après analyse de vos dossiers techniques et la validation de votre prototype lors de notre visite du 16 Juillet 2003, le Département Spécifications d'Infrastructures et Travaux de la Direction des Opérations a vérifié la conformité de support d'antennes rabattable et notamment :

- A votre cahier des charges du mât pendulaire défini selon les brevets N° 9801726 du 13/02/98
- La validation du bureau de contrôle NORISKO n° 30 743.6 du 21 Août 2003

Nous avons le plaisir de vous informer que votre mât d'antenne pendulaire sera validé par SFR et sera prochainement inscrit sur notre liste des "produits homologués".

Nous nous réservons le droit de vérifier ultérieurement, sur site ou dans vos unités de production, la qualité des mâts qui seront déployés pour CEGETEL et de retirer notre agrément en cas de non-respect de nos directives, et des règlements en vigueur (normes, décrets, DTU...) ou de non conformité que nous n'aurions pas pu déceler lors de l'analyse de vos dossiers.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



**Philippe SARRAND**

**DRS/DO/DPN**

**Spécifications d'infrastructures et Travaux**

CC : P. MONTEL - M. FILATRE - C. SCOLAN - M. WALLAS - E. DUJARDIN - S. BRASSE - E. SAMBAIN - D. PERRIERE - P. LAGARDE - V. ANTUNES - F. CORNATON - C. DUBOIN-BIDET - B. LEMAREC - F. FERSTER - V. BAUMIER - Ch. BAGOT - T. BONIZEC - Ch. AUPETIT - Th. REBECK - X. FROMAGET - JM. TREHIN - G. SONGIER - J.M. JOUNIN - S. CHARLES - P. BARRAS - C. MOUREAUX - E. JACQUES - J. ESCRIBE